

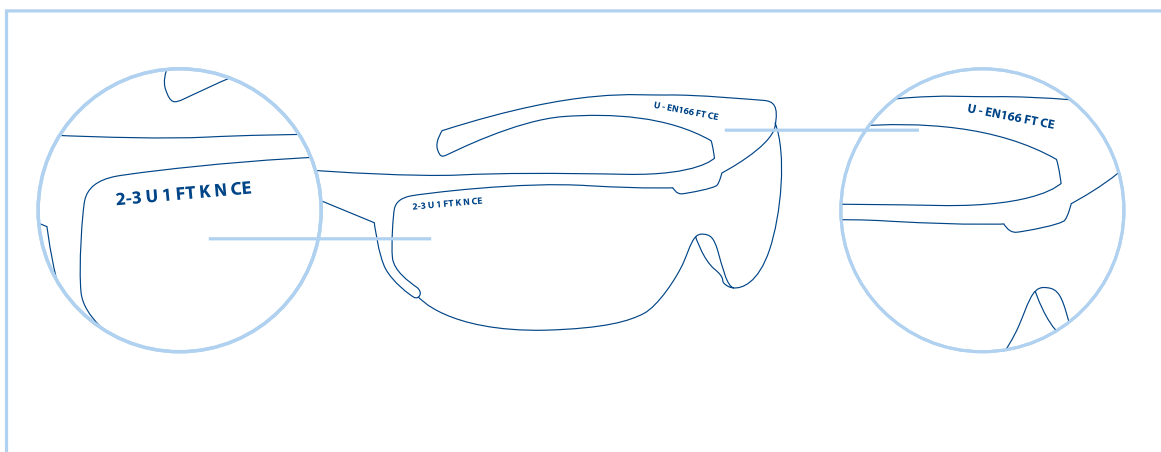
Marquage

Le marquage sur les dispositifs de protection individuelle garantit le respect des législations en vigueur et des directives concernant la sécurité sur le travail. Obligatoire selon la loi, le marquage est présent aussi bien sur les verres, pour identifier la typologie de gradation, le producteur, la classe optique, la résistance mécanique et les conditions essentielles supplémentaires, que sur la monture pour identifier le producteur, la législation européenne de référence et la résistance mécanique.

Normative Protezione Europea

EN166 Protection personnelle des yeux - Spécifications
 EN167 Protection personnelle des yeux - Méthodes d'essai optiques
 EN170 Protection personnelle des yeux - Filtres ultraviolets (UV)

Euronda distributeur exclusif Univet pour le secteur dentaire.



Identification du marquage sur la monture

U	EN 166	FT	CE
Producteur	Référentiel	Résistance mécanique	

Identification du marquage sur le verre

2 - 3	U	1	FT	KN*	CE
N° d'échelle (n° code + n° gradation)	Producteur	Classe optique	Résistance mécanique	Conditions essentielles supplémentaires	